

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2026-04-10

2 avril 2026

Adoption du plan d'action du contrôle interne pour l'année 2026

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, L. 6123-11 et R. 6123-8,

Vu la convention d'objectifs et de performance de France compétences pour 2026-2028

Après en avoir délibéré le 2 avril 2026,

Décide

Article 1

Le plan d'action du contrôle interne pour l'année 2026 est approuvé.

Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Courbevoie

Le 2 avril 2026

Pierre DEHEUNYNCK
Président du Conseil d'administration

